



amadeo

**Amadeo votre allié dans la gestion de vos risques
Santé Sécurité Environnement**

Lundi 10 Juin 2013

Avançons en confiance



*Move Forward with Confidence**

**BUREAU
VERITAS**



Catherine Mechin

Responsable Métiers Maîtrise
des risques Santé-Sécurité et
Environnement



Maude Benamara

Responsable Projet outil de
maîtrise des risques Santé-
Sécurité et Environnement

- ▶ Principe et objectifs d'AMADEO

- ▶ Présentation des modules :
 - Veille Réglementaire Personnalisée
 - Evaluation de conformité
 - Evaluation des Risques
 - Plan d'Action

- ▶ Sondage – Questions/Réponse



Principes et Objectifs d'AMADEO

Comment maîtriser vos risques et améliorer vos performances HSE ?





Une solution logicielle 4 en 1



Veille Réglementaire
Personnalisée



Evaluation
de conformité



Evaluation des risques
professionnels



Plan d'actions



- ▶ Identifier et suivre la réglementation impactant vos activités
- ▶ Evaluer le niveau de conformité réglementaire
- ▶ Evaluer le niveau de maîtrise des risques professionnels
- ▶ Suivre l'avancement de vos actions



- Synthèse des nouveaux textes qui vous concernent
- Fiche par texte avec le contenu et l'analyse de Bureau Veritas
- Rubrique nouveautés : tous les nouveaux textes par domaine
- Moteur de recherche multi-critères : mots-clé, domaines, thèmes...

Evaluation de conformité réglementaire



- Synthèses graphique niveau de conformité domaine, comparaisons
- Réalisation des évaluations en ligne ou hors ligne, ou avec l'aide d'un consultant

Plan d'actions



- Synthèses des actions correctives et préventives à mettre en œuvre selon l'échéance, la priorité...
- Ensemble des actions à entreprendre : échéance, titulaire, site concernée, priorité, statut
- Accès à la liste des risques identifiés et des actions correctives à déployer

- ▶ **Un outil d'aide à la décision**, qui représente :
- ▶ Près de 5500 textes qui couvrent 13 domaines



- ▶ Plus de 530 comptes client
- ▶ Plus de 6700 utilisateurs clients

amadeo 



La Veille Réglementaire Personnalisée





- ▶ Présentation de la prestation de veille réglementaire personnalisée réalisée par Bureau Veritas

La Veille réglementaire est assurée par un Consultant HSE qui vous est dédié qui suit les étapes suivantes :

- **Etape 1** : Prise de connaissance de vos activités – Visite de site
- **Etape 2** : Elaboration de votre référentiel réglementaire initial
- **Etape 3** : Envoi et mise à disposition des nouveautés réglementaires vous impactant, « expliquées » par votre consultant

Possibilité d'accéder à un forum **“Question / Réponse”** vous permettant d'accéder au réseau d'experts techniques du Bureau Veritas



► Page d'accueil

The screenshot displays the AMADEO dashboard interface. At the top left is the AMADEO logo. On the right, there are navigation links: Accueil, Aide, FAQ, Mon profil, Contactez-nous, and Déconnexion. Below these are additional links: Veille Réglementaire, Evaluation de Conformité, Evaluation des Risques, Plan d'Actions, and Espace Documents.

The main content area is titled "Tableau de bord" and includes a personalized greeting: "Bonjour Denise BLANC. Bienvenue sur votre espace AMADEO. N'hésitez pas à contacter votre consultant Bureau Veritas pour toute question."

A prominent feature is the "Alerte Mail" section, which contains a call-to-action: "Cliquez ici pour personnaliser votre Alerte Mail" and the text "Vous pouvez choisir les critères et les domaines qui vous intéressent." A blue callout bubble with the text "Adaptez votre alerte mail à vos besoins" points to this section.

Below the alert section is a "Nouveaux réglementaires" section, which states: "Depuis les 3 derniers mois, 3 nouveaux textes réglementaires vous concernant sont parus. Leur répartition est la suivante:"

Domaine	Nombre de textes parus
Construction - Bâtiment	0
Énergie	0
Environnement	2
Sécurité au travail	1
Sécurité du public et des occupants	0
Sécurité liée aux équipements	0
Transports	0
Total	3

A note below the table states: "Un texte pouvant être attaché à plusieurs domaines, le total peut ne pas être égal à la somme des textes par domaine."

On the right side of the dashboard, there are three summary charts:

- Synthèse Conformité Réglementaire:** A pie chart showing: Conforme (67.02%), Non Conforme (15.2%), and À Vérifier (17.78%).
- Synthèse Plan d'Actions:** A pie chart showing: Échéance à venir (24.53%), Échéance proche (16.04%), and dépassée (59.43%).
- Synthèse Evaluation des Risques:** A pie chart showing: Risques faibles (63.27%), Risques forts (2.04%), and Risques moyens (34.69%).



Veille Réglementaire Personnalisée

Fonctionnalités et objectifs



► Personnalisation de l'alerte mail



Accueil | Aide | FAQ | Mon profil

Choix de réception de l'alerte mail

Veille Réglementaire | Evaluation de Conformité | Evaluation des Risques

Choix des critères

Recevoir votre alerte mail Oui Non

Par critère

Maintenir la touche CTRL enfoncée pendant la sélection pour sélectionner plusieurs critères.

Agen	>>	
Epéron	>	
Life	<	
Nantes	<<	
Paris		
Test		

Par domaine(s) / sous-domaine(s) / thème(s)

Tout étendre Tout réduire

- AGRO-Sécurité des aliments
- Energie
- Economie d'énergie
- Energie éolienne
- Installations thermiques - Installations de combustion
- Textes généraux

	Avr	Mai	Juin	Jui	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mar
1	0	0	0	0	0	0	3	0	2	0	1	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Cocher les domaines/sous domaines/thèmes que vous souhaitez recevoir dans votre alerte mail.

Si aucun domaine/sous domaines/thème n'est sélectionné, l'alerte mail portera sur l'ensemble des domaines paramétrés sur la base.

Enregistrer

Suivi des nouveautés réglementaires par domaine

Sélection des domaines



Veille Réglementaire Personnalisée

Fonctionnalités et objectifs



- Une mise à disposition des nouveautés réglementaires vous impactant depuis une interface web personnalisée

Veille Réglementaire

- Recherche
- Questions/Réponses
- Nouveautés**
- Personnaliser votre alerte mail

Accueil > Veille Réglementaire > Nouveautés réglementaires

BV Démo

Réglementation* : Française Recherche de vos textes basée sur votre alerte mail personnalisée :

Filter par domaine

Tous       

3 texte(s) trouvé(s)

Export 

Résultat de votre recherche

N° 00004583	Date Texte: Parution JO: Modifié le: 16/04/2013	APPLICABLE	NOUVEAUTÉ		<input type="checkbox"/>
Sécurité au travail > Organisation Santé - Sécurité > Formation à la sécurité... Sécurité au travail > Sécurité travaux - Entreprises extérieures - Travail temporaire > Travail temporaire...					
Critère(s) : Paris, Toulouse					
Code du travail - Articles L4141-1 à L4143-1 - Information et formation des travailleurs, modifiés en dernier lieu par Loi 2013-316 du 16 avril 2013 (JO du 17/04/2013)					
Commentaire BV : AVRIL 2013					
Modification de l'article L. 4141-1. : l'employeur doit organiser et dispenser une information des travailleurs sur les risques que peuvent faire peser sur la santé publique ou l'environnement les produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en oeuvre par l'établissement ainsi que sur les mesures prises pour y remédier.					
N° 00001045	Date Texte: 30/07/1998 Parution JO: 06/08/1998 Modifié le: 10/04/2013	APPLICABLE	NOUVEAUTÉ		<input type="checkbox"/>
Environnement > Déchets > Transport - Négoce - Courtage...					
Critère(s) : Paris, Toulouse					
Code de l'environnement - Articles R541-49 à R541-61-1, créés par Décret 2007-1467 du 12 octobre 2007 (JO du 16/10/2007) (ancien décret 98-679 relatif au transport par route, au négoce et au courtage de déchets), modifié par Décret 2013-301 du 10 avril 2013 (JO du 12/04/2013)					
Commentaire BV : Modification de juillet 2011 Nouvelle appellation du : chapitre 1 du titre IV du livre V : le terme élimination des déchets est remplacé par prévention et gestion des déchets					
Modification du titre de la section 4 : intégration de la notion de collecte des déchets en plus du transport, du négoce et du courtage dans le titre de la section 4					
Toutes les modifications des articles de cette section ne font qu'intégrer cette notion dans les textes : auparavant la notion de collecte était intégrée dans le notion de transport par route ; cette notion de transport par route est supprimée à partir du 1 ^{er} juillet 2012					
Création d'un article R 541-54-1 qui définit les notions de courtier et de négociant					
Création d'une sous section 2 formée d'un article unique R 541-61-1 : collecte des déchets ménagers et assimilés avec renvoi aux articles du code des collectivités territoriales pour le traitement et la collecte de ces déchets					



► Les informations sur les fiches des textes

Veille Réglementaire

- Recherche
- Questions/Réponses
- Nouveautés
- Personnaliser votre alerte mail

Accueil > Veille Réglementaire > Nouveautés réglementaires > Détail d'un texte

BV Démo

Code de l'environnement - Articles R541-49 à R541-61-1, créés par Décret 2007-1467 du 12 octobre 2007 (JO du 16/10/2007) (ancien décret 98-679 relatif au transport par route, au négoce et au courtage de déchets), modifié par Décret 2013-301 du 10 avril 2013 (JO du 12/04/2013)

Numéro du texte	00001045
Appartenance	Environnement > Déchets > Transport - Négoce - Courtage
Statut	APPLICABLE
Dernier commentaire BV	<p>Modification de juillet 2011 Nouvelle appellation du : chapitre 1 du titre IV du livre V : le terme élimination des déchets est remplacé par prévention et gestion des déchets</p> <p>Modification du titre de la section 4 : intégration de la notion de collecte des déchets en plus du transport, du négoce et du courtage dans le titre de la section 4</p> <p>Toutes les modifications des articles de cette section ne font qu'intégrer cette notion dans tes textes ; auparavant la notion de collecte était intégrée dans le notion de transport par route ; cette notion de transport par route est supprimée à partir du 1^{er} juillet 2012</p> <p>Création d'un article R 541-54-1 qui définit les notions de courtier et de négociant</p> <p>Création d'une sous section 2 formée d'un article unique R 541-61-1 : collecte des déchets ménagers et assimilés avec renvoi aux articles du code des collectivités territoriales pour le traitement et la collecte de ces déchets</p>
Commentaires BV antérieurs	
Résumé de l'expert	<p>Décret 2013-301 du 10 avril 2013 (JO du 12/04/2013) Ce décret crée l'article R541-12-16 du code de l'environnement : il attribue l'autorité de police en matière de déchets dans les ICPE aux préfets de département.</p> <p>Modification de l'article R.541-46 : La durée de conservation des registres du suivi des substances ou objets qui cessent d'être des déchets est de 5 ans . Concerne les exploitants des installations soumises à la nomenclature ICPE ou à la nomenclature Eau qui valorisent les déchets</p> <p>Modification de l'article R 541-50 : TOUS les exploitants des ICPE de la rubrique 2710 (collecte de déchets apportés par les producteurs initiaux) sont dispensés de la déclaration obligatoire pour collecter ou transporter les déchets.</p> <p>Modification de l'article R 541-68 : suppression de l'obligation de publier l'arrêté d'autorisation d'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes à la conservation des hypothèques si l'installation est destinée à accueillir des déchets d'amiante liés à des matériaux inertes</p> <p>Modification de l'article R 541-81 Suppression de toute sanction pénale liée aux les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ;</p>



► Les informations sur les fiches des textes – les auto-évaluations

Veille Réglementaire

Recherche

Questions/Réponses

BV Démo

Code de l'environnement - Articles R541-49 à R541-61-1, créés par Décret 2007-1467 du 12 octobre 2007 (JO du 16/10/2007) (ancien décret 98-679 relatif au transport par route, au négoce et au courtage de déchets), modifié par Décret 2013-301 du 10 avril 2013 (JO du 12/04/2013)

05/06/2013 Denise BLANC : Auto-évaluation de ce texte pour le site de Toulouse réalisée.

[Modifier](#)

Date du texte: 30/07/1998

Date de parution: 06/08/1998

Date de dernière modification: 10/04/2013

Vérification/Contrôle: Non

Texte(s) réglementaire(s): CEVR541-49 à 61-1 - 04-2013.doc

Critère(s): Paris, Toulouse

[Remplir](#) [Exporter en pdf](#) [Exporter en xls](#) [Importer](#)

Grille d'auto-évaluation

Synthèse de l'Auto-évaluation

Catégorie	Pourcentage
Conforme	41.18%
Non Conforme	35.29%
A Vérifier	23.53%

Auto-évaluation effectuée le 05/06/2013

[Supprimer des nouveautés](#) [Retour](#)

Début Précédent 1 2 3 Suivant > Fin

C Conforme NC Non Conforme AV A Vérifier SO Sans Objet

[Sauvegarder](#) [Retour](#)

C Conforme NC Non conforme AV A vérifier SO Sans Objet



Veille Réglementaire Personnalisée

Fonctionnalités et objectifs



- ▶ Votre référentiel réglementaire élaboré par un consultant dédié, disponible via le moteur de recherche :

Personnalisation de la recherche

Veille Réglementaire

Recherche

- Questions/Réponses
- Nouveautés
- Personnaliser votre alerte mail

Accueil > Veille Réglementaire > Recherche

Recherche de vos textes basée sur votre alerte mail personnalisée

Par réglementation

Réglementation * Française

Remplissez au moins un champ ci-dessous

Par mot(s)

Au moins un des mots suivants Recherche avancée

Par domaine(s) / sous-domaine(s) / thème(s)

Tout étendre Tout réduire

- AGRO-Sécurité des aliments
- Energie
- Environnement
- Nucléaire

Par date(s) : Saisir la date au format jj/mm/aaaa (ex : 28/09/2006)

Date de parution ou de modification du texte : Du: Au: Textes des 3 derniers mois

Date du texte : Du: Au:

Par critère

Appuyer sur la touche CTRL enfoncée pendant la sélection pour sélectionner plusieurs critères.

Agén
Epernon
Lille
Nantes
Paris

Plus de critères de recherche proposés

Applicable Pour information

Par type de texte

- Textes "Favoris"
- Textes "Importants"
- Texte avec grille d'auto-évaluation
- Textes avec commentaire client
- Textes de type "Vérification/Contrôle"

Rechercher





► Ajout de commentaires client

Veille Réglementaire

- Recherche
- Questions/Réponses
- Nouveautés

Accueil > Veille Réglementaire > Nouveautés réglementaires > Détail d'un texte

AMADEO Demo

REG 2011-03-10 (234/2011/UE) (JOUE L 64 du 11/03/2011) de la Commission portant application du règlement (CE) n° 1331/2008 du Parlement européen et du Conseil établissant une procédure d'autorisation uniforme pour les additifs, enzymes et arômes alimentaires, modifié par REG 2012-06-27 (562/2012/UE) (JOUE L 168 du 28/06/2012)

Numéro du texte	00006730
Appartenance	AGRO-Sécurité des aliments > Additifs - Auxiliaires technologiques > Textes généraux
Statut	APPLICABLE
Dernier commentaire BV	
Commentaires BV antérieurs	Ce règlement définit le contenu nécessaire à l'établissement et à la présentation de la demande d'autorisation uniforme pour les additifs, enzymes et arômes alimentaires
Résumé de l'expert	<p>Règlement (UE) n° 562/2012 de la Commission du 27 juin 2012 (JOUE L 168 du 28/06/2012) Ajout de définitions et modification de l'article 8</p> <p>.....</p> <p>Règlement (UE) n° 234/2011 de la Commission du 10 mars 2011 portant application du règlement (CE) n° 1331/2008 du Parlement européen et du Conseil établissant une procédure d'autorisation uniforme pour les additifs, enzymes et arômes alimentaires. JOUE L 64 du 11 mars 2011</p> <p>CHAMP D'APPLICATION : Procédure d'autorisation uniforme pour les additifs, enzymes et arômes alimentaires</p> <p>DATE D'APPLICATION : 11 septembre 2011</p> <p>CONTENU : Ce règlement porte application du règlement (CE) n° 1331/2008. Il définit les modalités de dépôt des demandes d'autorisation et le descriptif du contenu du dossier. En annexe sont disponibles deux modèles de lettre d'accompagnement des demandes.</p>
Commentaire client	04/09/2012 Maude BENAMARA : commentaire client Modifier
Date du texte	10/03/2011
Date de parution	11/03/2011
Date de dernière modification	27/06/2012
Texte(s) réglementaire(s)	<p> REG234-2011.pdf</p> <p> REG562-2012AGRO.pdf</p>
Critère(s)	Nantes, Agen, Lille, Epemont, Paris, Tous les sites

Précision du nom et de la date du commentaire



► Création de statuts « Vérification/Contrôle »



⇒ Cibler les textes présentant des exigences de **vérification** ou **contrôle**

Résultat de votre recherche Tout sélectionner

N° 00002352 Date Texte: 09/09/2004 Parution JO: 10/09/2004 Modifié le: 07/05/2012 APPLICABLE Alerte mail : Oui

Sécurité liée aux équipements > Ascenseurs et monte-charge > Vérifications réglementaires...
 Sécurité liée aux équipements > Ascenseurs et monte-charge > Mise en conformité des installations d'ascenseurs...
 Sécurité liée aux équipements > Ascenseurs et monte-charge > Entretien - Maintenance...

Critère(s) : Toulouse

Code de la construction et de l'habitation - Articles R125-1 à R125-2-8 et R152-1 (créés par Décret 2004-1009 du 9 septembre 2004 relatif à la sécurité des ascenseurs), modifiés en dernier lieu par Décret 2012-674 du 7 mai 2012 (JO du 08/05/2012) Applicables à compter du 1er juillet 2012

Commentaire BV :

A partir du 1er juillet 2012 est insérée dans les contrats d'entretien une clause de résiliation facilitant le changement de prestataire à l'occasion de travaux définis comme importants.
 Le décret impose aux fabricants d'ascenseurs de fournir, sur demande, les outils spécifiques d'entretien et les outils qui doivent être accompagnés d'une notice d'utilisation et d'une documentation technique suffisamment explicite pour permettre au prestataire de maintenance d'accéder aux différents menus fonctionnels de l'ascenseur et de modifier les paramètres de réglage si nécessaire.
 Modification du 7 mai 2012 => pour info
 Concernant le contrôle technique, ce décret donne la possibilité au contrôleur technique de solliciter un technicien de l'entreprise d'entretien lors de la réalisation du contrôle (R 125-2-5).
 L'arrêté précisant la nature du contrôle et le contenu des rapports sont précisés par un arrêté du 7 mai 2012 et non plus interministériel.
 Le non respect des dispositions sur l'entretien et le contrôle peuvent faire l'objet au même titre que les manquements des ascenseurs de décisions judiciaires. (R 125-2-8)

Identification lors d'une recherche des textes présentant des exigences de vérification ou contrôle



Espace documents



BUREAU VERITAS

Accès à un espace partagé entre le consultant et le client

Espace documents

- Nos documents
- Dossiers thématiques
- La Lettre BV
- Echéance et projet de texte

Accès à la lettre du Bureau Veritas

Accès aux dossiers thématiques

Accès aux échéances et projets de texte



LA LETTRE BUREAU VERITAS « Notre regard sur l'actualité QHSE »

Principales échéances réglementaires et projets de textes dans le domaine HSE

Date	Texte	Références réglementaires
11/06/2010	Date limite de transposition de la directive établissant les mesures visant à définir et à fixer des objectifs concernant la qualité de l'air ambiant et à évaluer la qualité de l'air ambiant dans les Etats-membres sur la base de méthodes et critères communs.	Directive 2008/50/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2008
30/06/2010	Date limite de 1 ^{er} contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration aux contrôles périodiques (ICPE-DC) pour les installations mises en service avant le 1 ^{er} janvier 1986	Décret n°2009-835 du 6 juillet 2009
06/07/2010	Date limite d'entrée en vigueur des valeurs limites journalières pour les vibrations mécaniques auxquelles sont exposés les travailleurs (pour les équipements de travail mis en service avant le 6 juillet 2007).	Décret n° 2005-746 du 04/07/2006 Arrêté du 3 juillet 2007
13/07/2010	Date limite de transposition dans les Etats membres de la directive qui établit des normes de qualité environnementale (NQE) dans le domaine de l'eau. Elle modifie et abroge les directives 02/176/CEE, 85/533/CEE, 84/156/CEE, 04/491/CEE, 86/280/CEE et modifie la directive-cadre sur l'eau 2000/60/CE.	Directive n°2008/105/CE du 16 décembre 2008
15/07/2010	Date limite de la mise en vigueur par les Etats membres des dispositions législatives, réglementaires, et administratives nécessaires pour réaliser ou maintenir un bon état écologique du milieu marin.	Directive 2008/56/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008
06/09/2010	Entrée en vigueur des modifications de l'arrêté du 20/12/2007 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2160-1.	Arrêté du 09/02/2010 modifiant l'arrêté du 28/12/2007
07/10/2010	Date limite pour actualiser l'étude de danger des Etablissements classés 'seuil bas' conformément à l'arrêté ministériel.	Arrêté modifié du 10 mai 2000 et Arrêtés du 29 septembre 2005
01/12/2010	Date limite pour mettre en place les nouvelles règles de classification, étiquetage et emballage des substances chimiques	Règlement n°1272/2008
01/12/2010	Fin du délai accordé pour l'enregistrement des substances chimiques produites à plus de 1000 t / an - CMR 1 et 2 > 1t/an - R50/53 > 100 t/an	Règlement REACH n°1272/2008 du 16 décembre 2008
31/12/2010	Chaque camion qui empruntera le réseau français (non concédé) sera taxé en fonction de son poids et de son trajet. La taxe kilométrique pour le transport routier des marchandises entrera en application à cette date.	Loi de finance 2009
31/12/2010	Date limite de la première phase de travaux d'installation des dispositifs de sécurité dans les ascenseurs.	Décret n°2004-964 du 9 septembre 2004 modifié par le décret n°2008-291 du 28 mars 2008

- ENVIRONNEMENT
- SANTÉ/SÉCURITÉ AU TRAVAIL
- ENERGIE/CLIMAT
- FORMATION
- CONSTRUCTION

15 mai 2013

Inscription **newsletter** et gestion de **mon profil**

Rechercher sur le site OK

CONTACTEZ-NOUS

ÉCHÉANCES À VENIR

Avant le 1 mai 2013
Déclaration de substances à l'état nano-particulaire

Avant le 30 juin 2013
ICPE DC soumises à un contrôle périodique

À partir du 14 juillet 2013
L'annexe environnementale applicable à l'ensemble des baux en cours

Voir toutes les échéances

LE QUIZ

L'habilitation électrique: l'essentiel en 6 questions/réponses

NOUVELLES CATÉGORIES

Dans l'intérêt des entreprises et des Hommes

BV Démo

Export

Date
05/06/2013
17/01/2012



► Personnalisation de l'alerte mail



Accueil | Aide | FAQ | Mon profil | Contactez-nous | Déconnexion

Veille Réglementaire | Evaluation de Conformité | Evaluation des Risques | Plan d'Actions | Espace Documents

Bonjour Martin DUPONT

Bienvenue sur votre nouvel espace AMADEO, la solution pour piloter votre mise en conformité. Retrouvez sur AMADEO votre Veille Réglementaire Personnalisée. N'hésitez pas à contacter votre consultant Bureau Veritas pour toute question (alexia.grosskopf@fr.bureauveritas.com)

Tableaux de bord

Alerte Mail

[Cliquez ici pour personnaliser votre Alerte Mail](#)

Vous pouvez choisir les critères et les domaines qui vous intéressent.

Nouveautés réglementaires

Depuis les 3 derniers mois, 24 nouveaux textes réglementaires vous concernant sont parus. Leur répartition est la suivante :

Domaine	Nombre de textes parus
Construction - Bâtiment	2
Energie	0
Environnement	11
Sécurité au travail	5
Sécurité du public et des occupants	0
Sécurité liée aux équipements	0
Transports	1
Total	24

Adaptez votre alerte mail à vos besoins

Synthèse Conformité Réglementaire

Conforme	79.51%
A Vérifier	13.06%
Non Conforme	7.43%

Synthèse Plan d'Actions

Echéance à venir	70.59%
Echéance proche	2.94%
Echéance dépassée	26.47%



► Personnalisation de l'alerte mail



amadeo

Accueil | Aide | FAQ | Mon profil

Choix de réception de l'alerte mail

Veille Réglementaire | Evaluation de Conformité | Evaluation des Risques | ...

- Recherche
- Questions/Réponses
- Nouveautés
- Personnaliser votre alerte mail

Accueil > Veille Réglementaire > Personnalisation de l'alerte Mail

AMADEO Demo

Recevoir votre alerte mail Oui Non

Choix des critères

Par critère

Maintenir la touche CTRL enfoncée pendant la sélection pour sélectionner plusieurs critères.

Agén	>>	
Epemion	>	
Lille	<	
Nantes	<<	
Paris		
Test		

Par domaine(s) / sous-domaine(s) / thème(s)

Tout étendre Tout réduire

- AGRO-Sécurité des aliments
- Energie
- Economie d'énergie
- Energie éolienne
- Installations thermiques - Installations de combustion
- Textes généraux

	Avr	Mai	Juin	Jui	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mar
1	0	0	0	0	0	0	3	0	2	0	1	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Cocher les domaines/sous domaines/thèmes que vous souhaitez recevoir dans votre alerte mail.

Si aucun domaine/sous domaines/thème n'est sélectionné, l'alerte mail portera sur l'ensemble des domaines paramétrés sur la base.

Enregistrer

Suivi des nouveautés réglementaires par domaine

Sélection des domaines



► Un moteur de recherche plus complet

Personnalisation de la recherche

Veille Réglementaire

Recherche

- Questions/Réponses
- Nouveautés
- Personnaliser votre alerte mail

Accueil > Veille Réglementaire > Recherche

Recherche de vos textes basée sur votre alerte mail personnalisée

Par réglementation

Réglementation * Française

Remplissez au moins un champ ci-dessous

Par mot(s)

Au moins un des mots suivants Recherche avancée

Par domaine(s) / sous-domaine(s) / thème(s)

Tout étendre Tout réduire

- AGRO-Sécurité des aliments
- Energie
- Environnement
- Nucléaire

Par date(s) : Saisir la date au format jj/mm/aaaa (ex : 28/09/2006)

Date de parution ou de modification du texte : Du: Au: Textes des 3 derniers mois

Date du texte : Du: Au:

Par critère

Appuyez sur la touche CTRL enfoncée pendant la sélection pour sélectionner plusieurs critères.

Agén	>>	
Eperron	>	
Lille	<	
Nantes	<<	
Paris		

Applicable Pour information

Par type de texte

- Textes "Favoris"
- Textes "Importants"
- Texte avec grille d'auto-évaluation renseignée
- Textes avec commentaire client
- Textes de type "Vérification/Contrôle"

Rechercher



Plus de critères de recherche proposés



► Ajout de commentaires client

Veille Réglementaire

- Recherche
- Questions/Réponses
- Nouveautés

Accueil > Veille Réglementaire > Nouveautés réglementaires > Détail d'un texte

AMADEO Demo

REG 2011-03-10 (234/2011/UE) (JOUE L 64 du 11/03/2011) de la Commission portant application du règlement (CE) n° 1331/2008 du Parlement européen et du Conseil établissant une procédure d'autorisation uniforme pour les additifs, enzymes et arômes alimentaires, modifié par REG 2012-06-27 (562/2012/UE) (JOUE L 168 du 28/06/2012)

Numéro du texte	00006730
Appartenance	AGRO-Sécurité des aliments > Additifs - Auxiliaires technologiques > Textes généraux
Statut	APPLICABLE
Dernier commentaire BV	
Commentaires BV antérieurs	Ce règlement définit le contenu nécessaire à l'établissement et à la présentation de la demande d'autorisation uniforme pour les additifs, enzymes et arômes alimentaires
Résumé de l'expert	<p>Règlement (UE) n° 562/2012 de la Commission du 27 juin 2012 (JOUE L 168 du 28/06/2012) Ajout de définitions et modification de l'article 8</p> <p>.....</p> <p>Règlement (UE) n° 234/2011 de la Commission du 10 mars 2011 portant application du règlement (CE) n° 1331/2008 du Parlement européen et du Conseil établissant une procédure d'autorisation uniforme pour les additifs, enzymes et arômes alimentaires. JOUE L 64 du 11 mars 2011</p> <p>CHAMP D'APPLICATION : Procédure d'autorisation uniforme pour les additifs, enzymes et arômes alimentaires</p> <p>DATE D'APPLICATION : 11 septembre 2011</p> <p>CONTENU : Ce règlement porte application du règlement (CE) n° 1331/2008. Il définit les modalités de dépôt des demandes d'autorisation et le descriptif du contenu du dossier. En annexe sont disponibles deux modèles de lettre d'accompagnement des demandes.</p>
Commentaire client	04/09/2012 Maude BENAMARA : commentaire client
Date du texte	10/03/2011
Date de parution	11/03/2011
Date de dernière modification	27/06/2012
Texte(s) réglementaire(s)	<p> REG234-2011.pdf</p> <p> REG562-2012AGRO.pdf</p>
Critère(s)	Nantes, Agen, Lille, Epemont, Paris, Tous les sites

Modifier

Précision du nom et de la date du commentaire

Remplir

Exporter en pdf

Exporter en xls

Importer



► Création de statuts « Vérification/Contrôle »



⇒ Cibler les textes présentant des exigences de **vérification** ou **contrôle**

Résultat de votre recherche Tout sélectionner

N° 00002352 Date Texte: 09/09/2004 Parution JO: 10/09/2004 Modifié le: 07/05/2012 APPLICABLE Alerte mail : Oui

!VERIFICATION / CONTROLE!

Sécurité liée aux équipements > Ascenseurs et monte-charge > Vérifications réglementaires...
 Sécurité liée aux équipements > Ascenseurs et monte-charge > Mise en conformité des installations d'ascenseurs...
 Sécurité liée aux équipements > Ascenseurs et monte-charge > Entretien - Maintenance...

Critère(s) : Toulouse

Code de la construction et de l'habitation - Articles R125-1 à R125-2-8 et R152-1 (créés par Décret 2004-1097 du 10 septembre 2004 relatif à la sécurité des ascenseurs), modifiés en dernier lieu par Décret 2012-674 du 7 mai 2012 (JO du 08/05/2012) Applicables à compter du 1er juillet 2012

Commentaire BV :

A partir du 1er juillet 2012 est insérée dans les contrats d'entretien une clause de résiliation facilitant le changement de prestataire de maintenance à l'occasion de travaux définis comme importants.
 Le décret impose aux fabricants d'ascenseurs de fournir, sur demande, les outils spécifiques d'entretien et de réparation qui doivent être accompagnés d'une notice d'utilisation et d'une documentation technique suffisamment explicite pour permettre au prestataire de maintenance d'accéder aux différents menus fonctionnels de l'ascenseur et de régler les paramètres de réglage si nécessaire.
 Modification du 7 mai 2012 => pour info
 Concernant le contrôle technique, ce décret donne la possibilité au contrôleur technique de solliciter l'entreprise d'entretien lors de la réalisation du contrôle (R 125-2-5).
 L'arrêté précisant la nature du contrôle et le contenu des rapports sont précisés par un arrêté du 7 mai 2012, non plus interministériel.
 Le non respect des dispositions sur l'entretien et le contrôle peuvent faire l'objet de mêmes décisions des ascenseurs de décisions judiciaires. (R 125-2-8)

Identification lors d'une recherche des textes présentant des exigences de vérification ou contrôle



Veille Réglementaire Personnalisée

Les + de la prestation



-  Un **consultant qualifié dédié** à votre veille qui définit l'applicabilité des textes (Quelles Activités ou Sites est concernés ?)
-  Différents niveaux d'information : **Analyse et Commentaire BV** par votre consultant et Résumé rédigé par un expert Bureau Veritas
-  Un forum "**Question / Réponse**" vous permettant d'accéder au réseau d'experts techniques du Bureau Veritas
-  Textes à disposition **consolidés**
-  Possibilité d'intégrer des textes qui vous sont propres (Arrêtés préfectoraux, grilles de diagnostic interne)
-  **Votre personnalisation** des informations reçues et consultées
-  Révision de votre périmètre réglementaire par le biais d'un **suivi périodique de vos activités**



L'évaluation de conformité réglementaire





- ▶ Objectifs :
 - Evaluer votre conformité avec les textes réglementaires qui vous concernent
 - Mettre en évidence les non-conformité
 - Etablir un bilan sur votre niveau de conformité général

- ▶ L'évaluation de conformité offre une visualisation sur votre niveau global de conformité à l'ensemble des utilisateurs

- ▶ Vous permet de maîtriser votre état d'avancement sur les évaluations réalisées et à réaliser



Evaluation de conformité réglementaire

Présentation



BUREAU
VERITAS

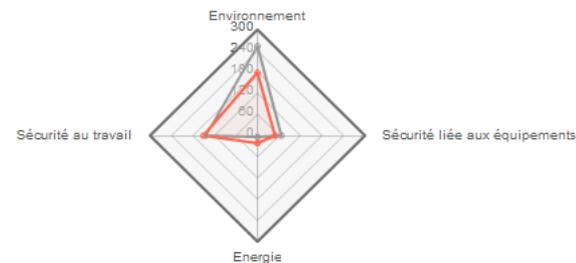
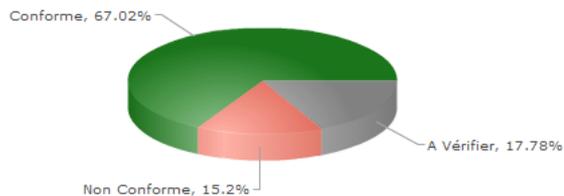
Evaluation de conformité

- Accueil
- Tableau de bord
- Créer une évaluation
- Mes évaluations
- Mes exigences
- Synthèses graphiques

Accueil > Evaluation de conformité

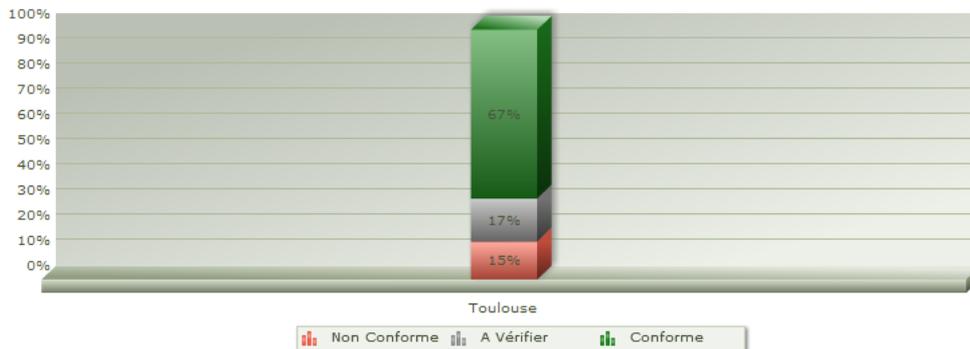
BV Démo

Conformité actuelle



■ A Vérifier ■ Non Conforme

Comparaison des sites



■ Non Conforme ■ A Vérifier ■ Conforme



Evaluation de conformité réglementaire

Présentation



► Tableau de bord

Evaluation de conformité

- Accueil
- Tableau de bord
- Créer une évaluation
- Mes évaluations
- Mes exigences
- Synthèses graphiques

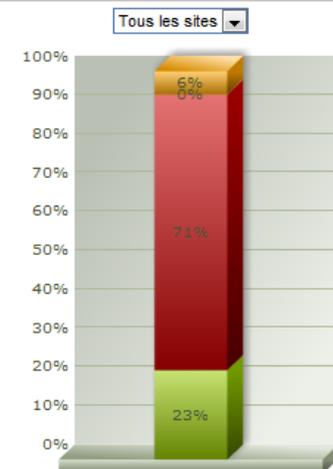
Accueil > Evaluation de conformité > Tableau de bord

Rechercher

Réglementation: Horizon:

Afficher les:

Répartition des textes du périmètre par type						
	Textes applicables	Textes applicables du périmètre	Textes évalués	Textes à évaluer	Textes à évaluer périodiquement	Textes modifiés depuis la dernière évaluation
Site:	376	376	91	285	0	23
Total	376	376	91	285	0	23





Evaluation de conformité réglementaire

Présentation



► Liste des textes depuis le tableau « Texte » :

Accueil > Evaluation de conformité > Tableau de bord

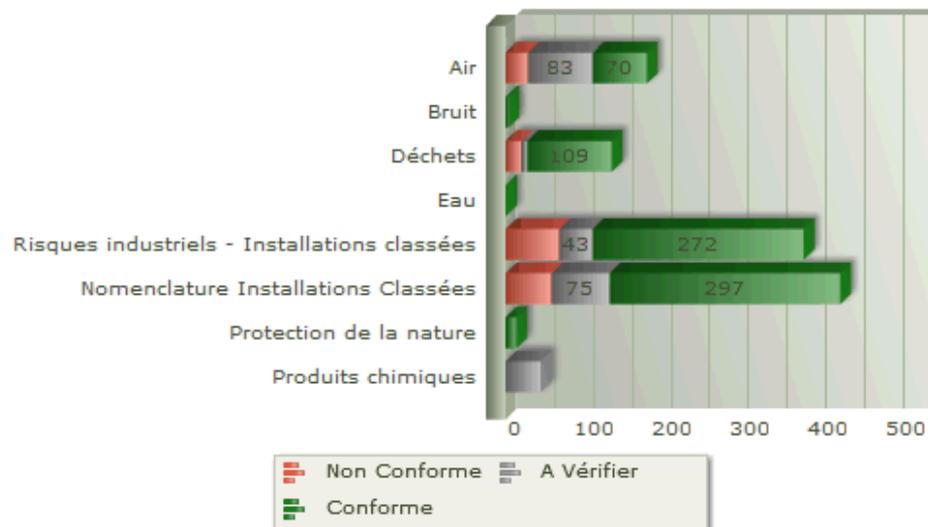
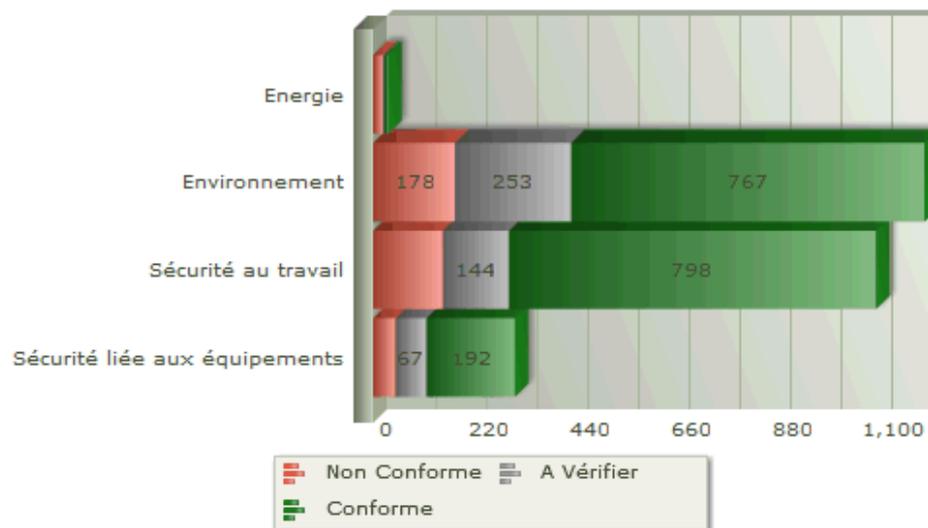
Textes à sélectionner

Domaine	Sous-domaine	Texte	Périmètre	Évalué	Par	Action(s)	Dates de la prochaine et des dernières évaluations	Modifié depuis la dernière ECR	Statut
Textes du sous-domaine : Acoustique									
Construction - Bâtiment	Acoustique	Code du travail - Articles R4213-1 à R4213-9 - Obligations du maître d'ouvrage pour la conception des lieux de travail - Eclairage, insonorisation et ambiance thermique	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui			<input type="text"/>	Non	C
Textes du sous-domaine : Performance thermique des bâtiments									
Construction - Bâtiment	Performance thermique des bâtiments	Code de la construction et de l'habitation - Articles L111-9 et L111-10-4, L131-1 à L131-7, modifiés en dernier lieu par ORD 2011-05-09 (2011-504) (JO du 10/05/2011)	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui			<input type="text"/>	Non	C
Construction - Bâtiment	Performance thermique des bâtiments	L 2009-08-03 (2009-967) (JO du 05/08/2009) de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, modifiée par ORD 2010-01-07 (2010-18) (JO du 08/01/2010)	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui			<input type="text"/>	Non	C
Construction - Bâtiment	Performance thermique des bâtiments	AR 2007-05-03 (JO du 17/05/2007) relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants à usage principal d'habitation proposés à la location en France métropolitaine (applicable jusqu'au 31 décembre 2012)	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui			<input type="text"/>	Non	SO
Construction - Bâtiment	Performance thermique des bâtiments	AR 2007-05-03 (JO du 17/05/2007) relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui			<input type="text"/>	Non	C
Construction - Bâtiment	Performance thermique des bâtiments	Code de la Construction et de l'habitation - Articles R111-22 à R111-22-3 - Performance énergétique et environnementale et caractéristiques énergétiques et environnementales - Etude de faisabilité des approvisionnements en énergie (EFAE), modifiés en dernier lieu par D 2012-04-19 (2012-518) (JO du 21/04/2012)	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui			<input type="text"/>	Non	C
Construction - Bâtiment	Performance thermique des bâtiments	AR 2006-09-15 (JO du 28/09/2006) relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants proposés à la vente en France métropolitaine, modifié en dernier lieu par AR 2012-02-08 (JO du 15/03/2012)	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui			<input type="text"/>	Non	C
		AR 2006-09-15 (JO du 28/09/2006) relatif aux méthodes et							



Evaluation de conformité réglementaire

Synthèse graphique





Le plan d'action



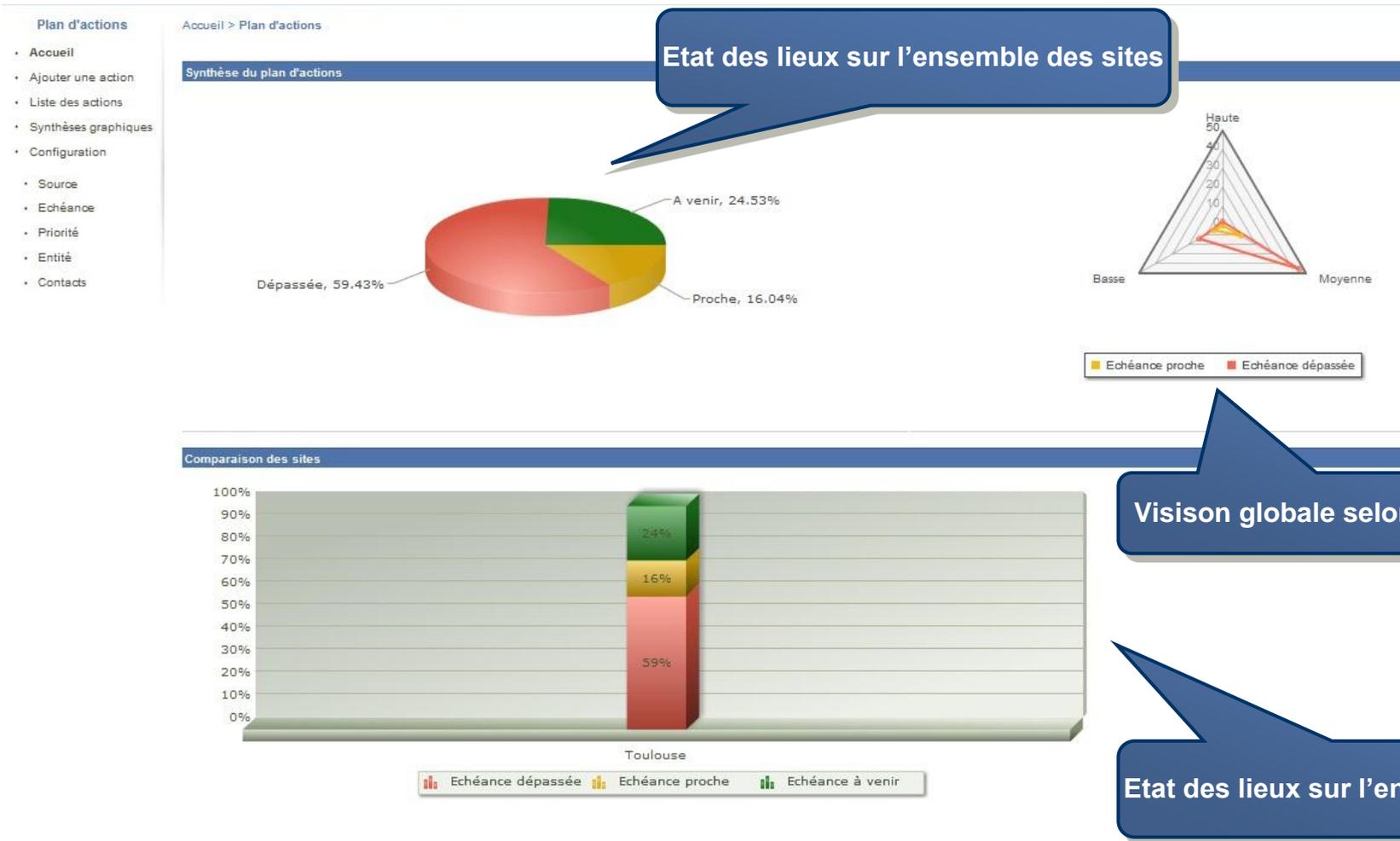


Plan d'action

Accueil



► Une synthèse complète des actions en cours





Plan d'action

Liste des actions



AMADEO Demo

AMADEO Demo

L'information claire sur l'échéance de vos actions

- Plan d'actions
- Accueil
- Ajouter une action
- Liste des actions
- Synthèses graphiques
- Configuration
- Source
- Echéance
- Priorité
- Entité
- Contacts

Accueil > Plan d'actions > Liste des actions

Rechercher

Action à traiter En cours de réalisation Action réalisée Action validée Action clôturée Action refusée

Export

Liste des actions									
Début < Précédent 1 2 3 Suivant > Fin									
N°	Intitulé	Source	Site concerné	Entité de l'action	Responsable de l'action	Priorité	Statut	Echéance	Alerte envoyée le
135	Règles particulières relatives à la surveillance des digues de classe B	Audit HSE	Agen	Client	Maude Benamara	Amélioration	Action à traiter	26/03/2013	16/04/2012
69	Vérifier que les accessoires de levage sont bien vérifiés tous les 6 mois	Evaluation des risques professionnels	Nantes				Action à traiter	29/03/2013	
229	équiper le personnel de protections auditives	Auto-évaluation	Agen	BUREAU VERITAS	Jerome Lavoine	Remarque	Action à traiter	24/04/2013	03/07/2012
341	acheter EPI	Evaluation de conformité	Paris	Client		Remarque	Action à traiter	28/06/2013	
333	Meilleure ventilation	Evaluation des risques professionnels	Nantes			Amélioration	Action à traiter	31/08/2013	
304	25/09/2012 15:38 - Réaliser l'évaluation du texte n° 00002815: Code de la construction et de l'habitation - Articles L111-9 et L111-10-4, L131-1 à L131-7, modifiés en dernier lieu par ORD 2011-05-09 (2011-504) (JO du 10/05/2011).	Evaluations à réaliser	Agen	Client	Maude Benamara		Action à traiter	10/09/2013	25/09/2012
335	Mise en place registre de déchets	Visite CHSCT	Agen			Non conformité	Action à traiter	25/04/2014	
331	Dossier à réaliser	Auto-évaluation	Nantes			faible	Action à traiter	18/04/2014	
256	trouver une solution de veille réglementaire	Evaluation de conformité	Paris	BUREAU VERITAS	Stéphane Bourgeot	Non conformité	Action à traiter	03/03/2014	

Début < Précédent 1 2 3 Suivant > Fin

Echéance dépassée
 Echéance proche
 Action clôturée

Intitulé de l'action

Renseignement de différents types de sources, liées ou non à vos évaluations Amadeo



L'évaluation des risques professionnels





Evaluations des risques professionnels



► Vos situations à risque maîtrisées avec le suivi de vos actions

Evaluation des risques professionnels

- Accueil
- Configuration
- Créer une évaluation
- Mes évaluations
- **Mes risques**
- Synthèses graphiques

Accueil > Evaluation des Risques Professionnels > Mes Risques

AMADEO Demo

Rechercher

Origine: (Choisissez...) Méthode: (Choisissez...) Unité de travail: (Choisissez...)

Site: **Lyon** Risque résiduel: Classe de danger: (Choisissez...)

Rechercher Réinitialiser

Risques faibles Risques moyens Risques forts Risques non cotés

Ajouter

Export

Liste de mes risques

Origine	Situation à risques	Site	Unité de travail	Sous-Unités	Source de danger	Classe de danger	Méthode	Risque résiduel	Actions ouvertes	Actions fermées
Bureau Veritas	Chute de plain pied	Lyon	1.Adminstration	1.1. Comptabilité	08. Liés aux déplacements et circulations	08.2 Circulation de plain-pied (obstacles, sols mouillés, sols encombrés)	Méthode BV (FxEtG)	4.8		
Bureau Veritas	Chute du quai	Lyon	2.Logistique	2.3. Réception	08. Liés aux déplacements et circulations	08.1 Travail en hauteur (chute de hauteur, effondrement, circulation sur matériaux fragiles...)	Méthode BV (FxEtG)	60.0		
Bureau Veritas	Déplacement voiture	Lyon	1.Adminstration	1.2. Ressources Humaines	08. Liés aux déplacements et circulations	08.5 Risque routier (conduite de véhicules)	Méthode BV (FxEtG)	9.0		Action 274
Bureau Veritas	Test	Lyon	2.Logistique	2.2. Préparateur de commandes	01. Liés aux Equipements/outils de travail	01.3 Pièces mécaniques en mouvement (entraînement, écrasement, perforation)	Méthode BV (FxEtG)	8.0		
Bureau Veritas	Vibration	Lyon	2.Logistique	2.2. Préparateur de commandes	09. Liés à l'ergonomie du poste de travail	09.2 Inconfort exprimé/ressenti au poste de travail	Méthode BV (FxEtG)	48.0		



Evaluations des risques professionnels



Evaluation des risques professionnels

- Accueil
- Configuration
- Créer une évaluation
- **Mes évaluations**
- Mes risques
- Synthèses graphiques

Accueil > Evaluation des Risques Professionnels > **Mes évaluations**

AMADEO Demo

Filtre

Origine: (Choisissez...) Méthode: (Choisissez...) Créée par: (Choisissez...)

Site: (Choisissez...) Etat:

Liste des évaluations en cours ou archivées

Créée le	Origine	Créée par
10/08/2010	Bureau Veritas	Maude Benamara
08/07/2010	Client	Amadeo Demo
25/05/2010	Bureau Veritas	julien cambon

Export

Possibilité d'accéder au rapport d'évaluation

Rapport d'accompagnement à l'évaluation des risques professionnels

AMADEO Démo - Agen
Zone Industrielle
Agen

Version 00 - Mois 0000

Move Forward with Confidence*

Possibilité d'accéder au questionnaire de chaque évaluation

Evaluation créée le 10/08/2010

Origine Bureau Veritas
Créée par Maude Benamara
Site Paris
Méthode Méthode BV (F:EXG)
Date de visite 18/08/2010
Date de dernière modification 11/08/2010
Rapport provisoire En cours
Rapport final En cours
Pièce Jointe [Importer](#)

Réaliser l'évaluation hors ligne

[Exporter le questionnaire](#) [Importer le questionnaire](#)

Evaluation des risques professionnels		
Unité de travail	Sous-unité de travail	Nombre de situations à risques
Direction administrative	Département budgets	4
Direction administrative	Département fiscalité	3
Service logistique	Chauffeurs PL	2
Service logistique	Standard	3

[Liste des actions créées](#) [Synthèse par danger](#) [Synthèse par unité de travail](#)

[Clôturer l'évaluation](#) [Retour](#)

- ▶ Une plateforme unique qui vous donne accès à des modules à la carte.
- ▶ Une veille réglementaire personnalisée : la mise à disposition en continue de votre réglementation "expliquée »
- ▶ Maîtriser votre niveau de conformité et l'état d'avancement sur les évaluations réalisées et à réaliser
- ▶ Réalisation de l'évaluation des risques aux postes de travail (Document unique, intégrant la pénibilité au travail)
- ▶ Accéder à un outil de gestions des actions relatives à la réglementation et autres (visites assureurs, audit système de management...)

Amadeo votre **allié** dans la gestion de vos risques Santé Sécurité
Environnement

Votre **assistant** dans le pilotage de votre conformité réglementaire



► Comment maîtriser vos risques d'expositions professionnelles de façon durable et globale ?

- Date : mercredi 19 juin 2013
- Animateurs : Nicolas Fourneyron et Catherine Mechin
- Horaires : 11h00 à 12h00
- Contact inscription : stephanie.amirouche@fr.bureauveritas.fr

► REACH Autorisation

- Date : vendredi 28 juin 2013
- Animateurs : Cathy Alvarez et Marie-Laure Heraud
- Horaires : 11h00 à 12h00
- Contact inscription : stephanie.amirouche@fr.bureauveritas.fr



BUREAU
VERITAS

Move Forward with Confidence*